

Groupe de travail sur l'intégration différenciée au sein de l'Union européenne

Audition de M. Yves BERTONCINI

*Mardi 12 juillet, 9h
Salle de la commission des affaires européennes*

Éléments de cadrage

- **Un groupe de travail crée au sein de la commission des affaires européennes pour mener une réflexion large et transversale sur l'avenir de l'Union économique et monétaire**

Constitué à la demande du groupe SRC, le groupe de travail sur l'intégration différenciée vise, dans un contexte marqué par un besoin et une volonté de réformes, à apporter une contribution parlementaire aux débats sur l'avenir de l'Union économique et monétaire.

Les réflexions du groupe de travail se concentreront, dans un premier temps, sur les aspects économiques et institutionnels de l'Union économique et monétaire. Les membres du groupe tâcheront de prendre position sur un certain nombre de propositions formulées pour renforcer l'intégration de la zone euro (cf. infra).

Pour information, le groupe de travail est composé de MM. Philip Cordery, co-rapporteur (SRC), Arnaud Richard (SRC), co-rapporteur, Cristophe Caresche (SRC), Jérôme Lambert (RRDP) et Michel Herbillon (LR).

La présentation des travaux finaux du groupe de travail devrait intervenir à la fin du mois de septembre 2016. Pour mémoire, le Président de la République française a annoncé que **des propositions franco-allemandes seraient présentées d'ici la fin de l'année 2016 sur l'Union économique et monétaire**.

De manière générale, les travaux du groupe de travail s'inscrivent dans un contexte marqué par un besoin et une volonté de réformes qu'illustrent notamment le rapport dit « des cinq présidents ».

La crise économique et financière a profondément ébranlé l'espace économique et financier européen et durement mis à l'épreuve la solidarité entre États membres. Depuis lors, les observateurs portent un regard inquiet sur l'avenir de l'Europe et, plus particulièrement, de la zone euro. Dans ce contexte, le **rapport dit des « cinq présidents »**, publié le 22 juin 2015, illustre le consensus qui se dégage, tant sur le **besoin de réformes** de l'Europe que sur les **grandes orientations** à donner pour avancer sur la voie d'une plus grande intégration.

L'objectif du groupe de travail est de parvenir à formuler des propositions sur des thématiques ciblées ayant trait à la gouvernance économique en Europe. Les questions économiques et institutionnelles, indissociables sur ce sujet, constitueront ainsi les deux angles privilégiés par le groupe de travail.

Les insuffisances et dysfonctionnements de l'Union économique et monétaire, notamment révélés par la crise, ont relancé le débat d'une plus grande intégration économique et les questionnements sur l'alternative suivante : **faut-il instaurer une capacité budgétaire pour la zone euro ou renforcer la coordination des politiques économiques (et notamment budgétaires) ?**

➤ **Liste indicative des questions qui animeront les réflexions lors des auditions du groupe de travail**

- **Sur le renforcement de la coordination des politiques économiques et notamment budgétaires :**

1. Les récents aménagements apportés au Semestre européen et à la coordination des politiques économiques (Semestre européen rénové, comité budgétaire européen consultatif, conseils nationaux de compétitivité) vous paraissent-ils suffisants ?
2. Faut-il envisager des mécanismes contraignants pour la coordination des politiques économiques ? Quels pourraient-ils être ?
3. Faut-il promouvoir un mode de coordination davantage centralisé ou, au contraire, décentralisé ?
4. Faut-il supprimer le Pacte de stabilité et de croissance dont les insuffisances sont régulièrement rappelées ? Le réformer et, le cas échéant, comment ?

- **Sur un éventuel budget européen :**

1. Quel périmètre pour un budget européen ? zone euro ? Union européenne dans son ensemble ?
2. Quelle composition ? Quelle ampleur ? Quelles utilisations/fonctions ?
3. Dans le cas d'un budget pour la zone euro, comment celui-ci s'articulerait-il avec le budget de l'Union européenne ? Les deux budgets rempliraient-ils des fonctions différentes ?

Comment le budget de la zone euro serait-il adopté et contrôlé ?

4. Faut-il instaurer un budget à proprement parler ? Quels avantages et éventuels inconvénients y aurait-il à préférer d'autres mécanismes de stabilisation (ex : assurance chômage européenne) ?
5. Comment gérer le partage des risques et des charges sans créer de transferts définitifs entre États membres ni d'aléa moral ?
6. Le Parlement européen discute en ce moment du rapport Bérès-Böge sur une « capacité budgétaire pour la zone euro ». Ce rapport propose de mettre en place une capacité budgétaire reposant sur trois piliers : un pilier consacré à la convergence économique et sociale dans la zone euro ; un pilier consacré à l'absorption des chocs asymétriques ; un pilier consacré au traitement, au sein de la zone euro, des chocs symétriques. **Que pensez-vous de ces propositions ?**
 - *Cette capacité budgétaire pour la zone euro pourrait s'accompagner d'évolutions institutionnelles*, sur lesquelles nous souhaiterions avoir votre avis :
 - **Un ministre des Finances de la zone euro**, qui s'appuierait sur un **Trésor de la zone euro**. Que pensez-vous de cette proposition ? Quels pourraient être le rôle et le mandat du ministre de la zone euro ? Quel serait l'intérêt d'un Trésor de la zone euro ? Comment celui-ci pourrait-il fonctionner ?
 - **Un Parlement de la zone euro** ? La création d'une instance spécifique à la zone euro pourrait remédier au déficit démocratique identifié au sein de l'Union économique et monétaire. Que pensez-vous d'une telle proposition ? Le Parlement de la zone euro devrait-il être créé au sein du Parlement européen ? Quelle pourrait être sa composition ? Quelles relations pourrait-il entretenir avec le Parlement européen ?